

**Gan Eurocourtage**

7 place du Dôme - TSA 59876  
92099 La Défense cedex - Tél. 01 70 96 60 00  
Compagnie française d'assurances et de réassurances. Entreprise  
régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 8 055 564 €  
(entièrement versé). 410 332 738 RCS Paris - APE 6512Z.  
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75383 Paris cedex 08.  
www.gan-eurocourtage.fr - contact@eurocourtage.com



*Attestation d'assurance  
de responsabilité civile*

La Société GAN Eurocourtage certifie que l'Assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance de responsabilité civile.

Le contrat comporte des garanties au moins équivalentes à celles prévues par les textes législatifs et réglementaires mentionnés ci-après.

**Organisation ou vente de voyages et de séjours**  
(articles L. 211-18 II-b et R. 211-35 à R. 211-40 du Code du tourisme)

Assuré :

**PROMETOUR  
14, QUAI DE LA LOIRE  
75019 PARIS**

Activité professionnelle garantie : Agence de voyages (Tourisme d'accueil, Tour opérateur, revente).

Contrat n° : **86.181.149**

Date de prise d'effet du contrat : **01 janvier 2004.**

Conformément à l'article 24 du décret du 15 juin 1994, en cas de résiliation du contrat d'assurance ou de suspension de la garantie, l'assuré est tenu d'en informer le préfet quinze jours au moins avant la date à laquelle la garantie cesse d'avoir effet.

Période de Validité de l'attestation: du **1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.**

**La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.**

**La garantie ne s'exerce qu'à la condition expresse que l'Assuré soit bien titulaire, au moment du fait dommageable, de la licence, de l'agrément, de l'autorisation ou de l'habilitation, correspondant aux activités déclarées au contrat.**

**Elle est valable sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation de la période pour laquelle elle est établie.**

Fait à Paris La Défense, le 08 Mars 2011  
Pour la Société,

**Gan Eurocourtage**  
Immeuble Elysées La Défense  
7 place du Dôme - TSA 59876 - 92099 La Défense Cedex  
Téléphone: 01 70 96 60 00



<b>Responsabilité civile «Professionnelle»</b>	
Dommages corporels, matériels et immatériels :	1.600.000 € par année d'assurance
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non :	Inclus dans le montant de garantie de base (franchise : 10% - mini 750 € - maxi 3.800 €)
- Dommages aux bagages et objets confiés à l'Assuré :	80.000 € par année d'assurance (franchise : 750 €.)
- Frais supplémentaires supportés par les clients :	Inclus dans le montant de garantie de base (franchise : 10% - mini 750 € - maxi 3.800 €)
- Frais supplémentaires engagés par l'Assuré :	80.000 € par année d'assurance (franchise : 10% - mini 750 € - maxi 3.800 €)

<b>Responsabilité civile «Exploitation»</b>	
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs :	7.500.000 € par sinistre
dont :	
- Faute inexcusable :	300.000 € par victime 1.500.000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	750.000 € par sinistre (franchise : 750 €.)
- R.C. vol par préposés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	30.000 € par sinistre (franchise : 750 €.)
- Pollution accidentelle <i>hors installations classées</i> (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs) :	750.000 € par sinistre et par année d'assurance (franchise : 1.500 €.)
- Dommages consécutifs à la fourniture d'objets publicitaires :	1.500.000 € par année d'assurance (franchise : 750 €.)

<b>Défense - Recours</b>	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ; Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause (voir art. <i>Défense</i> )
Recours ( <i>préjudices supérieurs à 150 €.</i> ) :	15.000 € par sinistre